

## FONCTION : AIDE-ENTRAÎNEUR

### Fiche référentielle descriptive

#### Préambule

Cette fiche référentielle s'applique à toute personne, sans distinction de genre, souhaitant acquérir cette fonction.

#### A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la fonction « aide-entraîneur FFVoile »

La fonction « aide-entraîneur FFVoile » est une fonction strictement bénévole. Elle vise à favoriser l'engagement progressif de jeunes pratiquants ou de bénévoles expérimentés vers des futures missions d'encadrement, tout en garantissant un cadre sécurisé, sans intervention pédagogique directe.

Ce dispositif permet de :

- Renforcer la dynamique interne des clubs affiliés à la FFVoile par la mobilisation de bonnes volontés,
- Identifier de potentiels futurs entraîneurs, et leur permettre une découverte des missions par l'observation et l'accompagnement,
- Encourager l'entrée dans des dispositifs de formation par compagnonnage au sein du club ou par regroupements territoriaux dans le cadre des animations de réseau des entraîneurs pilotées par les Ligues et comités départementaux.

Le titulaire de la fonction « aide-entraîneur FFVoile » exerce une activité bénévole, au sein d'une structure affiliée à la FFVoile, sous la responsabilité de son exploitant qui définit les activités au regard des compétences certifiées ou vérifiables du licencié pressenti pour la fonction. L'aide-entraîneur FFVoile a pour rôle « *d'aider dans l'organisation des séances d'entraînement, à terre ou sur l'eau, selon ses compétences, au sein du club de désignation. Il accompagne un entraîneur qualifié ou diplômé lors d'une séance sans toutefois intervenir sur la progression des sportifs* ». Il n'intervient donc en aucun cas auprès des pratiquants sur les aspects pédagogiques ou techniques de l'entraînement.

## B – Référentiel de compétences liées aux activités de la fonction « aide-entraîneur FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par l'aide-entraîneur FFVoile sont les suivantes :

Rôles et missions principales :

- Aide logistique à l'organisation des séances (préparation des supports, vérification du matériel, mise à disposition de l'équipement, sécurisation des zones de pratique).
- Participation à la surveillance et à la sécurité à terre, ou sur l'eau sous encadrement.
- Observation du déroulé de la séance sans intervention à vocation pédagogique en direction des pratiquants.
- Aide à la mise en œuvre opérationnelle du matériel collectif, dans le respect des consignes de sécurité.

Compétences mobilisées ou à développer :

- Utiliser sa connaissance des supports utilisés au sein du club et de leur environnement d'utilisation pour aider dans l'organisation des animations
- Prendre des responsabilités dans la gestion du matériel et des équipements de sécurité.
- S'approprier progressivement le fonctionnement du club, le Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI), et les principes de sécurité collective.
- Développer une posture d'assistant fiable, ponctuel, observateur, et curieux du métier d'entraîneur.

## C - Situation fonctionnelle de l'aide-entraîneur FFVoile

Le titulaire de la fonction « aide-entraîneur FFVoile » exerce :

- Sous l'autorité d'un Responsable Technique Qualifié
- A titre bénévole auprès des structures affiliées à la FFVoile,
- En accompagnement et en appui logistique d'un entraîneur de club ou d'un entraîneur diplômé, dès lors qu'il exerce son activité en présence d'un public support.

## D – Conditions d'accès à la fonction d'« aide-entraîneur FFVoile »

Les conditions d'accès à la fonction sont :

- La licence « club » délivrée par la FFVoile en cours de validité, mention « pratiquant » ou « compétition ».
- Être âgé de 14 ans minimum
- Répondre aux obligations d'honorabilité.
- Justifier d'une attestation de savoir-nager.

Dès lors que l'aide-entraîneur FFVoile intervient à partir d'un bateau moteur dont la puissance est supérieure à 6cv :

- S'il a 16 ans révolus, il doit être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ou eaux intérieures.
- Entre 14 et 16 ans, il peut bénéficier du dispositif de conduite accompagnée.

En outre, il est recommandé que l'aide-entraîneur FFVoile soit titulaire :

- Du niveau technique 4 FFVoile, même si le présent règlement n'impose pas de niveau technique particulier rattaché à la fonction,
- Justifier d'une expérience de compétition.

Dans tous les cas, c'est au Président du club ou à l'exploitant de la structure qu'il revient d'évaluer si la personne, à qui il souhaite attribuer cette fonction, dispose des compétences et de l'expérience requises. La connaissance de l'activité, l'expérience, la maîtrise du support, le sens des responsabilités et les qualités humaines de l'intéressé sont autant de critères non exhaustifs sur lesquels s'appuyer pour justifier le choix.

## **E – Préconisations en matière de formation à la fonction d'« aide-entraîneur FFVoile »**

La structure d'accueil met en place les moyens nécessaires pour que l'aide-entraîneur se perfectionne dans les différents domaines de la pratique, de la théorie de l'activité d'entraînement, et améliore ses connaissances du fonctionnement de la structure et de l'organisation de l'entraînement au sein de la structure.

Le temps d'engagement comme aide-entraîneur doit permettre de découvrir les missions d'un entraîneur dans un cadre réel et sécurisé.

L'aide-entraîneur se familiarise avec la fonction d'entraîneur, et se prépare à s'inscrire dans la filière de formation fédérale d'entraîneur :

- Au sein de la structure, en bénéficiant d'un compagnonnage, il se familiarise avec le Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI) du club.
- En s'intégrant dans un cycle ou stage sportif aux côtés d'un entraîneur, il se familiarise avec les manœuvres et interventions permettant de préserver l'intégrité physique des pratiquants et le matériel nautique.
- En naviguant au milieu d'autres sportifs, il se responsabilise pour favoriser le développement d'attitudes préventives en matière de sécurité.
- En accédant à des formations proposées par les Ligues et comités départementaux dans le cadre de l'animation des réseaux d'entraîneurs, il se forme à la sécurisation des pratiques et aux bases de la pédagogie d'entraînement.

Ce temps d'activité est l'occasion pour la structure d'accompagner l'aide entraîneur vers l'acquisition des prérequis à l'entrée en formation de la filière entraîneur :

- Le niveau technique 5 FFVoile,

- Le permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ou eaux intérieures,
- Une attestation de formation relative aux premiers secours : PSMER ou à défaut PSC,
- L'expérience sur 6 régates minimum dont une de grade 4 et une de grade 3.

## F – Délivrance de la fonction d'« aide-entraîneur FFVoile »

La délivrance de la fonction d'aide-entraîneur par le Président de la structure est avant tout la reconnaissance et la valorisation des licenciés compétents du club s'investissant pour le développement et le fonctionnement du club.

La désignation dans la fonction est faite pour une durée annuelle, avec tacite reconduction, sur une durée maximale de 3 ans. La fonction d'« aide-entraîneur FFVoile » disparaît dès lors que le titulaire obtient une qualification ou diplôme donnant prérogative à encadrer.

L'identification et le référencement fédéral des licenciés qui exercent cette fonction est effectué par le Président du club dans l'Espace club / rubrique "votre structure" puis "composition de votre structure". Ce référencement **obligatoire** permet de vérifier l'honorabilité des licenciés désignés et de garantir l'obligation du président de s'assurer de l'absence de condamnation interdisant le contact avec des mineurs.

Tout comme « l'animateur de club FFVoile », la fiche signalétique du ou des aide(s)-entraîneur(s) en fonction dans le club fait l'objet d'un affichage obligatoire visant à porter cette désignation à la connaissance de l'ensemble des adhérents concernés et de leur famille pour les mineurs. Il est recommandé d'inscrire cette possible désignation d'aide entraîneur au sein du règlement intérieur du club.

DATE	Version	Modifications	Validation
29/11/2019	V1.0	Mise au format du nouveau RDD	CA
22/06/2025	V1.1	Modification	BE
27/09/2025	V1.1	Modification	CA